

Votre hébergement chez Cledunet

Le 21 Mai 2006

Madame, Monsieur,

L'association Cledunet qui héberge votre site fermant ses portes, je me permets de prendre contact avec vous pour parvenir à une solution amiable.

Hervé Duc gérait l'association Cledunet, tant au niveau des contacts avec les clients que de l'hébergement. Or, depuis quelques temps, Monsieur Duc ne répond plus aux mails ni aux appels téléphoniques. De plus, il semble que des factures n'aient pas été payées à JN-Hebergement. De ce fait, le serveur a été coupé ou va l'être très prochainement. Il est donc urgent pour vos sites que vous changiez les DNS, pour qu'ils ne pointent plus sur le serveur de Cledunet, mais sur votre nouvel hébergement.

J'ai pu prendre contact avec JN-Hebergement, qui a réouvert le serveur pour que les clients de Cledunet puissent récupérer leurs données, mais il devrait être coupé définitivement ce lundi 22 mai. Si malgré les mails que JN-Hebergement a fait parvenir aux clients, vous n'avez pas eu le temps de faire un backup de votre site, il vous faudra contacter cette société.

J'ai pu aussi débloquer les noms de domaine pour que les clients puissent changer eux-mêmes les DNS et/ou transférer leur nom de domaine ailleurs ; j'ai renouvelé les noms de domaine que Monsieur Duc avait "omis" de renouveler.

Dans le même temps, j'ai pris contact également avec Namebay, qui ont fait en sorte que les clients puissent être les véritables propriétaires de leur nom de domaine et pour que Monsieur Duc ne puisse plus avoir la main dessus. Il vous reste donc à modifier les DNS de votre domaine pour qu'il pointe vers votre nouvel hébergeur.

Etant présidente de l'association Cledunet, j'en suis responsable juridiquement.

Je voudrais donc que vous m'indiquiez, par retour de mail, si vous comptez engager une action contre l'association Cledunet.

Par ailleurs, je souhaiterais que vous m'envoyiez la dernière facture que vous avez reçue de Cledunet, pour que je puisse procéder au paiement du temps restant pour l'hébergement, pour les personnes susceptibles d'être concernées par un remboursement.

Merci d'avance de votre réponse.

Cordialement.